



4^{EME} APPEL A RECONNAISSANCE DES PROJETS TERRITORIAUX
DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDAS 21 LOCAUX
Juin 2009

**DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
A L'AGENDA 21 DU REALMONTAIS,
"UNE CANDIDATURE DE TERRITOIRE"**

Dossier N° 2

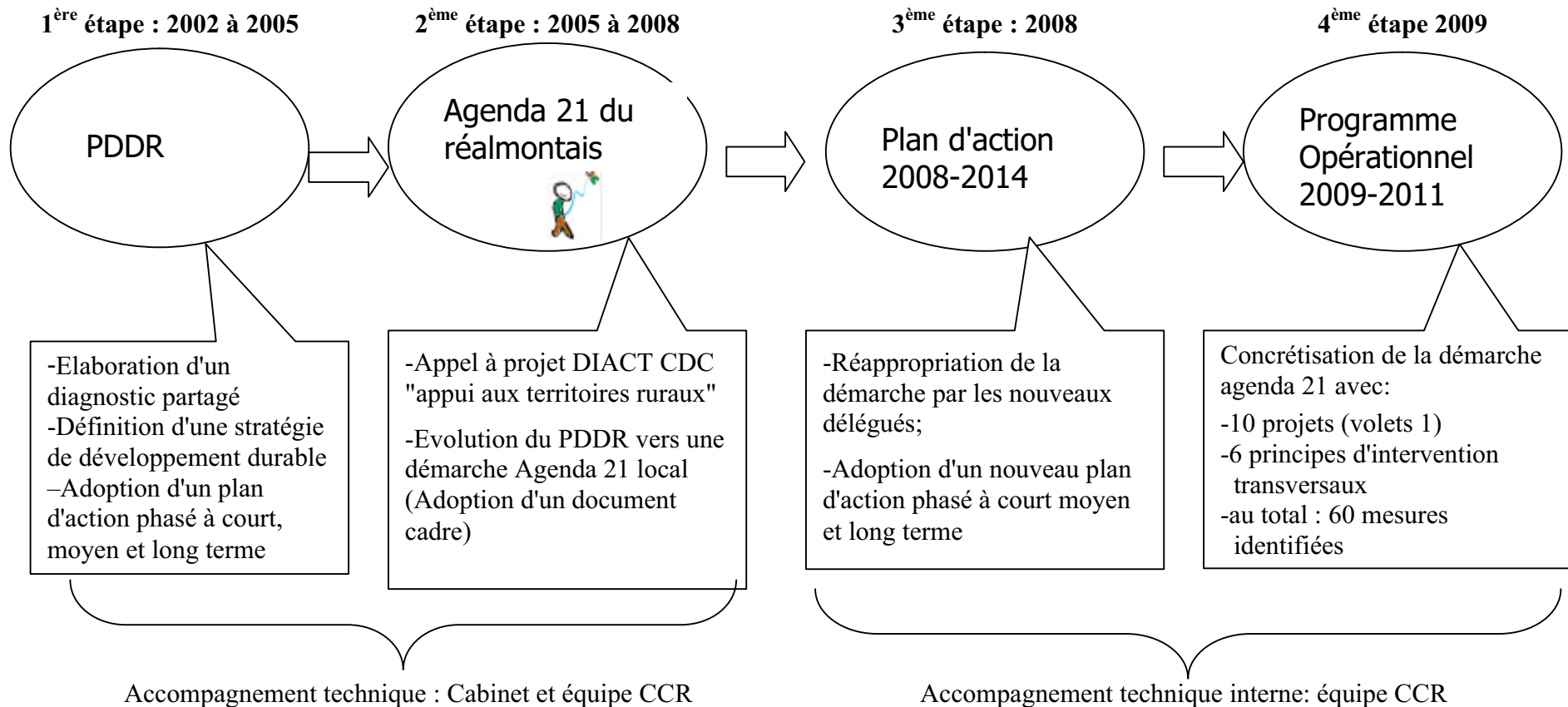
SYNTHESE DU PROJET



Historique et déroulé du projet

Le projet d'agenda 21 du Réalmontais s'inscrit dans une démarche de développement durable démarrée dès la création de la communauté de commune et qui s'est progressivement structuré afin d'aboutir à une démarche d'agenda 21. Cette démarche peut être schématisée comme suit :

(les étapes chronologiques de la conduite de la démarche conduite de 2002 à 2009 est jointe à la déclaration d'intention du candidat)



Le contexte du projet

La communauté de communes du Réalmontais a aujourd'hui 8 ans d'existence. Créée par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2001, elle s'est dotée d'un personnel permanent en avril 2002 avec le recrutement d'un directeur.

Aux premiers mois de son démarrage, la CCR s'est retrouvée confrontée à de nombreuses difficultés :

- pas de culture commune du développement local. En effet, les deux seuls services exercés à la date du transfert étaient les ordures ménagères et la voirie, deux compétences de gestion assurées auparavant par le SIVOM auquel la CCR s'est substituée.
- une des dernières intercommunalités à se créer dans le département. Le territoire avait accumulé un important retard pour l'aménagement et l'équipement de son territoire, n'ayant pu accéder aux nombreux financements contractuels déployés depuis les années 90.
- d'importants besoins émanant de chacune des communes n'ont pas manqué d'être exprimés par les élus et la création nouvelle de l'intercommunalité suscitait de nombreuses attentes par les élus et la population.
- les premières réunions des commissions, organisées de façon sectorielle, ont montré les difficultés méthodologiques à définir des priorités et traiter les problématiques transversales de la gestion locale auxquelles les élus étaient confrontés.

La mise en œuvre d'une approche territorialisée, stratégique, partagée et surtout à vision durable, était rendue d'autant plus importante en raison :

- des enjeux liés au positionnement géographique du réalmontais (espace très rural, à mi chemin et situé à proximité des grandes agglomérations de Castres – Mazamet et Albi),
- de la spécificité de ce petit territoire, de 7 200 habitants à l'époque, comportant 14 communes pour l'essentiel de très petite taille, s'appuyant sur un bourg centre dynamique, la ville de Réalmont. Cette communauté d'intérêt justifiait la mise en œuvre d'une logique de projet partagé avec les communes composant l'intercommunalité, enrichie par l'apport des acteurs de la société civile,
- de la faiblesse des moyens financiers du territoire (un potentiel fiscal par habitant inférieur de moitié à la moyenne départementale), mise en perspective avec la nouvelle politique d'aménagement du territoire, laquelle repose sur la contractualisation avec des territoires de projet pertinents et organisés.

La conduite d'un projet de développement durable rejoignait enfin une vision politique partagée par le bureau exécutif qui souhaitait dès la création de la CCR inscrire son travail dans la durée, réfléchir, préparer l'avenir, structurer les interventions futures.

Les différentes phases de l'Agenda 21 du réalmontais

L'acte I : le Projet de Développement Durable du Réalmontais (P.D.D.R.)

La volonté d'élaborer un projet de développement durable a été évoquée pour la première fois à Réalmont le lundi 10 juin 2002 lors d'une réunion de la Commission Développement Economique Agricole et Touristique. Cette dernière était consacrée à la présentation d'un premier état des lieux économique du territoire par les trois chambres consulaires.

La conduite de cette mission a été confiée en octobre 2002 au cabinet expertise et développement Régional (Toulouse) avec une volonté politique forte :

- de faire évoluer le territoire d'une intercommunalité de gestion vers une intercommunalité de projet ;
- d'aider l'intercommunalité à se doter d'un document cadre fixant, sur la base d'un diagnostic territorial partagé, les axes stratégiques d'un développement qui se veut durable, et les actions prioritaires à mener ;
- d'aider le territoire à se doter d'une méthode concertée de gestion des projets et d'animation de son territoire ;
- de privilégier :
 - un appui méthodologique aux élus et au technicien plutôt que la remise d'un dossier clé en main ;
 - une animation participative associant la population.

I - Méthodologie et synthèse du diagnostic territorial

Cette mission qui s'est déroulée de manière participative d'octobre 2002 à octobre 2003 s'est traduite par :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé avec les acteurs économiques et la population à partir d'enjeux préalablement identifiés ;
- le partage d'une vision stratégique du devenir du territoire ;
- l'adoption d'un plan d'action à court moyen et long terme répondant aux enjeux identifiés et à la stratégie retenue.

❖ 1^{ère} étape - février 2003 :

Présentation d'un pré diagnostic et de tendances lourdes par le cabinet et identification des enjeux

Un premier séminaire associant l'ensemble des communes du Réalmontais a lancé la démarche, avec pour objectif d'aboutir à un consensus des participants sur un pré diagnostic. Celui-ci est établi autour d'un premier balayage d'indicateurs pointés sur l'état des lieux du territoire et des tendances lourdes d'évolution à l'horizon 2010.

Ce pré diagnostic fait l'objet d'une présentation séparée dans le dossier cartographique

dossier carto

A l'issu de cette réunion les élus ont arrêté leur choix sur 5 grands enjeux stratégiques identifiés comme majeurs pour le territoire :

Les enjeux démographiques

- Accueil de nouvelles populations : faire face à l'arrivée de nouveaux habitants. Les tendances : au minimum 60 nouveaux habitants par an.
- Accueil de personnes âgées : sur les 10 ans à venir, 100 personnes de plus de 60 ans supplémentaires
- Accueil de populations jeunes : l'objectif est de réduire l'écart entre le nombre de personnes de plus de 60 ans et de moins de 20 ans

Les enjeux sociaux et de l'emploi

- Maintien de l'artisanat et du commerce : déterminer une stratégie de transmission des entreprises (artisanales ou commerciales) à l'échelle de la communauté de communes
- Le pouvoir d'achat des nouveaux arrivants : les nouveaux arrivants sont pour la plupart des ouvriers et des employés, l'enjeu est donc l'accueil de ces classes moyennes
- L'agriculture : s'orienter vers une agriculture de transformation et les filières courtes

Les enjeux spatiaux

- Les infrastructures : quel statut pour la RD 612 ?
- Le schéma régional des transports : envisager des navettes de rabattement pour profiter du nouveau réseau de transport ferroviaire de la Région
- Economie de foncier : économiser l'espace résidentiel dont la consommation se situe entre 3 et 15 ha/an selon les options choisies
- L'espace agricole : vers une valorisation de l'espace agricole
- L'espace économique : développer l'offre destinée à l'activité économique qui se limite aujourd'hui à la seule zone de la Prade (5,5 ha)

Les enjeux de positionnement stratégique à l'échelle du Tarn

- Une complémentarité avec Albi ?
- L'interface Albi – Castres ?
- Renforcer la notion de cœur du Tarn?

Enjeux de durabilité du développement

- Culture : faire un choix en terme de positionnement culturel par rapport à l'offre faite sur le territoire du Tarn
- Egalité des chances : égalité des chances pour les publics jeunes
- Environnement : définir une stratégie environnementale

❖ 2^{ème} étape - mars-avril 2003 :

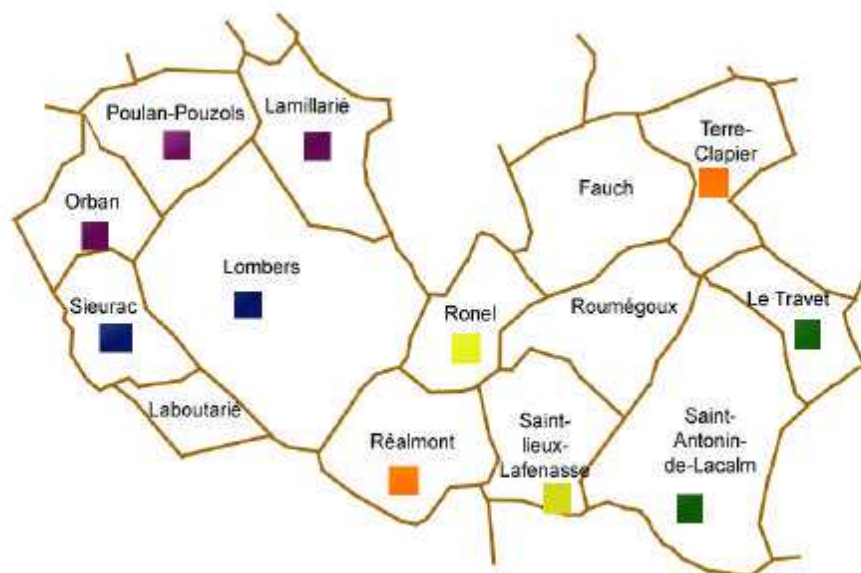
Travail en commissions participatives

Pour élaborer et enrichir ce diagnostic, le Conseil Communautaire a fait le choix de faire participer les habitants à des commissions thématiques permettant d'enrichir le diagnostic.

Afin de récolter l'information, des réunions d'échanges ont été organisées autour de ces cinq enjeux majeurs pour le territoire :

-mars - avril 2003 : au total 11 réunions associant élus acteurs socio économique et population se sont tenues avec un mode de fonctionnement commun :

- élaboration du programme et diffusion à la population par voie de presse et par le relais des élus afin de permettre l'implication du plus grand nombre d'habitants et de forces vives du territoire ;
- présidence assurée par le vice président en charge du secteur ;
- réunion animée par le cabinet comportant en première partie l'intervention d'un expert et sa contribution sur l'enjeu concerné et en seconde partie un débat avec les participants et établissement d'un compte rendu



❖ 3^{ème} étape - mai 2003 :

Restitution aux élus intercommunaux de l'analyse des enjeux identifiés pour le développement du territoire

Une synthèse du travail de ces commissions a été restituée à la population et aux participants à la démarche lors d'une réunion publique

Le positionnement stratégique

- ∩ Un territoire en cœur de département
- ∩ Au carrefour de grands axes routiers, sur l'axe de développement de Toulouse
- ∩ La Ville de Réalmont est au cœur d'un bassin de vie identitaire et dynamique, avec des liens indissociables qui vont au-delà des limites administratives de l'intercommunalité.
- ∩ Tradition marquée de foire rurale (60 000 visiteurs sur 3 jours lors de la foire au Matériel Agricole)
- ∩ Marché hebdomadaire très vivant, qui draine une clientèle venue des zones rurales et périurbaines alentour, mais également albigeoise (près de 800 personnes par semaine le fréquentent été comme hiver, près de 2 500 visiteurs l'été)

Enjeux sociaux et emploi liés au commerce et à l'artisanat

- ∩ Ville centre dynamique à vocation de pôle commercial (Les 14 communes du territoire s'appuient sur le dynamisme de la ville centre (le taux d'équipement en services de Réalmont est de 89%, près de 70 commerces)
- ∩ Un territoire attractif en terme de création de commerces
- ∩ Le secteur artisanal en hausse depuis 1999
- ∩ Une offre en service adaptée et diversifiée (petits commerces et supermarché) et bien réparti sur le territoire
- ∩ Un territoire de 1808 emplois pour 7000 habitants qui parvient presque à l'équilibre concernant les liaisons domicile travail

Les enjeux démographiques

- ∩ Un territoire attractif pour les jeunes populations
- ∩ La capacité du territoire à offrir des activités à ces jeunes populations
- ∩ Une gamme de services étendue en direction des personnes âgées
- ∩ Continuer à capter les populations qui fuient les grandes agglomérations mais aussi offrir aux jeunes la possibilité de s'installer sur les communes de la CCR
- ∩ Coordonner l'offre de services à la croissance des populations spécifiques (notamment dans le secteur de la petite enfance).

Enjeux sociaux et emploi liés au commerce et à l'artisanat

- ∩ Un maintien du tissu artisanal et commercial qui passe par une stratégie de transmission des entreprises du secteur
 - ∩ Appui des acteurs locaux par la création de clubs d'entreprises
 - ∩ Valorisation du patrimoine travail effectué par les artisans
 - ∩ Possibilité de création de groupement d'employeurs
 - ∩ Un Observatoire d'anticipation de l'évolution de l'appareil commercial
- ∩ Réflexion sur la mobilité interne à la communauté de communes et le stationnement

Enjeux sociaux et emploi liés à l'agriculture

- ∞ Un espace intermédiaire à la jonction de la zone céréalière et de la zone d'élevage où se côtoient plusieurs types de cultures : céréales, polyélevage et polyculture
- ∞ Qualité des produits locaux et du marché de terroir
- ∞ Au niveau départemental, les Jeunes Agriculteurs travaillent à une charte locale d'installation
- ∞ Diversification des activités
- ∞ Aide à la commercialisation de produits fermiers
- ∞ Amélioration des filières d'approvisionnement, collecte / transformation / stockage, technologie végétale
- ∞ Développer les activités d'agro-tourisme, activités pédagogiques à la ferme...
- ∞ Enjeux de renouvellement des exploitations agricoles

Les enjeux de durabilité

- ∞ Les territoires sensibles à protéger de l'urbanisation : ZNIEFF
- ∞ Une qualité paysagère exceptionnelle
- ∞ Les CTE signés par les agriculteurs sont exemplaires : de 2000 à Juillet 2003, 81 dossiers ont été étudiés (60 dossiers instruits dont 59 ont été signés), ils portent sur 1 900 hectares de surface agricole utile sur un total de 3 000.
- ∞ La compétence de la gestion des déchets est exercée par la CCR depuis 2001, l'ouverture de la déchetterie en 2004 permet le recyclage et la valorisation de 490 tonnes/an de déchets.
- ∞ Coordonner les activités liées à l'agriculture avec celle des loisirs et du tourisme
- ∞ Une véritable offre de structures d'accueil touristique, avec la possibilité de définir des sites ambassadeurs pour accroître la mobilité
- ∞ Nécessité de définir une politique de développement durable globale, appuyée sur une grille de critères

liés à l'environnement

Les enjeux spatiaux

- ∞ Un territoire vaste, qui offre un grand nombre de terrains constructibles
- ∞ Une proximité géographique des 2 plus grandes agglomérations du Tarn : Castres et Albi
- ∞ Une desserte des infrastructures correcte, à proximité de l'autoroute Albi - Toulouse, sur l'axe de développement Toulouse - Lyon
- ∞ Un territoire traversé par le haut débit et la fibre optique départementale
- ∞ Maîtrise du foncier par la mise en place d'un document d'urbanisme pour l'ensemble du territoire, document de type PLU intercommunal.
- ∞ Diversifier et renforcer une offre de développement économique qui aujourd'hui se limite à une zone d'activité réduite et peu attractive
- ∞ Rattacher l'offre de transport régional au réseau local

Les enjeux de durabilité liés à l'identité

- ∞ Une attractivité qui ne se limite pas aux portes de la communauté de communes mais qui ne semble pas être perçue comme une opportunité
- ∞ Une perception indécise du Réalmontais et de son territoire (pas de sites majeurs ou d'éléments patrimoniaux identifiés sur un secteur touristique déterminé)
 - ∞ Le Réalmontais est mal identifié par ses habitants et à l'échelle départementale
 - ∞ La nécessaire mise en valeur du patrimoine et du paysage
- ∞ La nécessité de renforcer la notion de pôle de vie de proximité

Les enjeux de durabilité à la culture

- ∞ L'accueil de nouvelles populations suppose une offre en équipements culturels satisfaisante et avec une démarche d'un suivi d'animation
- ∞ Possibilité d'offrir un lieu d'échange culturel de type médiathèque.
- ∞ Coordonner la politique culturelle et développement de l'animation touristique

❖ 4^{ème} étape - juin 2003 :

Présentation aux élus des scénarios de développement prospectifs

Sur la base de la synthèse du travail des commissions le cabinet a présenté aux élus une déclinaison des 5 enjeux identifiés et leurs conséquences pour le Réalmontais, sur la base de 3 scénarios prospectifs:

- Scénario 1 dit "tendancier" : « accompagnement de la croissance naturelle du territoire ». Il consiste à s'arrimer au développement de l'agglomération Albigeoise. Ce scénario s'imposera de lui-même si rien n'est fait et conduit à la conclusion d'un risque de dérive de type territoire "dortoir".
- Scénario 2 dit "opportuniste": « valorisation de la proximité avec les deux agglomération ». Il consiste à s'affirmer comme pôle intermédiaire en jouant essentiellement sur les complémentarités avec Castres et Albi.
- Scénario 3 dit "de développement maîtrisé": « construire un développement à partir du Réalmontais ». Il consiste, dans le cadre d'une démarche plus volontariste, à s'interroger sur les moyens de construire à l'échelle de la communauté de communes un projet de développement spécifique au Réalmontais dans le cadre du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

scénario 1					scénario 2	scénario 3	
<u>La démographie</u>					<ul style="list-style-type: none"> ∅ L'accueil de nouvelles activités en fonction des opportunités de foncier ∅ Accords ponctuels avec la profession agricole pour le déblocage du foncier à vocation résidentielle ∅ Documents d'urbanisme communaux ∅ Procédure habitat non adaptée au local ∅ Pas de politique de promotion territoriale ∅ Pas d'intervention publique coordonnée dans le secteur de l'aide aux personnes âgées ∅ Gestion touristique à l'identique 	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Mise en place d'un outil d'intervention foncière ∅ PLU intercommunal ∅ Politique habitat territorialisé ∅ Valorisation des centres bourgs ∅ ZA structurante dotée d'un pôle de services aux entreprises ∅ Médiathèque centrale et points d'appui délocalisés(PE) ∅ Négociation pour la mise en valeur de l'axe Albi-Castres ∅ Promotion territoriale Régionale ∅ Outil de développement touristique intercommunal ∅ Incitation, promotion, développement des nouveaux métiers:des productions agricoles labellisées, agro tourisme ∅ NTIC (Haut débit) ∅ Coordonner les services aux personnes (PA, PE) + transports 9 ∅ Soutien à l'activité commerciale et artisanale 	
1999	2005	2010	2015	2005			2010
7 045	7 200	7 345	7 500	Part des 0 /20ans	22,4 %	22 %	21,8 %
				Part des 60 ans et plus	27,2 %	27,6 %	28 %
	1990	1999	2010				
Nombre de logement	2 908	3 337	3 700				
Part Réalmont	42,3 %	43 %	44 %				
<p style="text-align: center;">Le marché de l'habitat stagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ∅ Le nombre de résidences principales croît mais plus faiblement que les années précédentes ∅ la construction de logements neufs se concentre sur Réalmont et quelques communes ∅ le marché de la réhabilitation ne suffit pas à rééquilibrer l'offre. <p style="text-align: center;">Evolution négative de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • De moins en moins d'agriculteurs et de plus en plus de professions intermédiaires. • L'offre en matière de foncier dédié à l'activité économique reste faible et peu attractive. • Accroissement du déséquilibre entre l'offre commerciale proposée par les communes rurales et le bourg centre. <p style="text-align: center;">Une croissance subie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement et les incidences en matière de besoins de vie et de services génèrent de l'emploi. • La faible capacité à retenir les jeunes et à renouveler le peuplement accentue les pertes démographiques. • La poursuite de la perte d'agriculteurs limite la gestion de l'espace et accentue la transformation du paysage. • Accroissement du déséquilibre entre la commune centre et les autres communes de la CCR. • Dégradation de l'offre de services faite aux habitants. 							

❖ 5^{ème} étape - juin 2003 :

Choix par les élus d'un scénario de développement maîtrisé

Au regard des éléments du pré diagnostic, de l'analyse des tendances lourdes du territoire et du travail des commissions sur les enjeux identifiés les élus de la communauté de communes ont choisi de s'engager en faveur du scénario de développement maîtrisé.

Au regard des atouts et faiblesses identifiées pour le Réalmontais, territoire très rural encadré par deux agglomérations de plus de 80 000 habitants, cet engagement vers une troisième voie possible de développement repose essentiellement sur le constat de l'importance, de l'équilibre et du rayonnement possible du territoire à partir de son bassin de vie, ainsi que sur la qualité et le potentiel de cet espace rural qui ne montrait pas de déséquilibres et désordres majeurs.

Le scénario retenu visait, en s'appuyant sur le dynamisme de la ville centre, Réalmont, à conforter le bassin de vie du Réalmontais et à favoriser l'émergence durable d'un cadre de vie et de développement de qualité.

Les objectifs principaux :

- jouer la carte de pôle d'excellence rural,
- faire de la qualité de l'offre environnementale et de services les moteurs du développement.

Les objectifs immédiats :

- organiser l'offre de services en s'appuyant sur la qualité et la proximité des infrastructures, des services et des interventions économiques,
- favoriser la valorisation du territoire et son rayonnement dans le bassin de vie,
- privilégier un accueil organisé des nouvelles populations.

❖ 6^{ème} étape - septembre 2003

Choix par les élus de trois grands axes stratégiques de développement et des actions prioritaires

Ce scénario de développement maîtrisé a permis de définir les actions prioritaires à engager à partir des 3 grands axes de développement mis en évidence par le diagnostic de territoire, 22 actions nouvelles ont été inscrites en 2003 dans le projet de développement dans le cadre d'une chronologie de court, moyen et long terme à 10 ans

3 grands axes de développement	22 actions nouvelles jusqu'en 2013								
<p><u>1 Créer les conditions d'un développement économique durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les outils d'un développement maîtrisé • Structurer l'offre d'accueil des entreprises • Soutien aux métiers de l'agriculture • Renforcer le pôle artisanal et commercial du Réalmontais • Développer l'offre en matière de technologie de l'information. <p><u>2 Coordonner et soutenir les services aux personnes afin d'améliorer la qualité de vie des habitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des services aux personnes • Optimisation des modes de transport • Offre culturelle structurée <p><u>3 Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des ressources environnementales et patrimoniales du territoire • Mise en valeur de l'identité du territoire • Conforter le positionnement stratégique du Réalmontais • Renforcer l'attractivité du territoire par la création d'équipements structurants • Identification et promotion territoriale à l'échelle du Pays 	<h2 style="text-align: center;">Les actions à 10 ans prévues au PDDR</h2> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Court terme</th> <th style="width: 33%;">Moyen terme</th> <th style="width: 33%;">Long terme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Opération Programmée d'amélioration de l'habitat • Mise en place d'un service de collecte sélective • Maintien du commerce rural • Marketing de territoire • Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal • Enfance jeunesse • SPANC • Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale • Création d'une zone d'activité intercommunale • Soutien aux métiers de l'agriculture • OMPCA • Recensement des savoirs faire • Maintien a domicile des personnes âgées • Réseaux Locaux de transport • Médiathèque intercommunale • Développement touristique • Politique habitat • Centres bourgs </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Outil d'intervention Foncière • Hébergement des personnes âgées • Sentiers de randonnées </td> </tr> </tbody> </table>			Court terme	Moyen terme	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Opération Programmée d'amélioration de l'habitat • Mise en place d'un service de collecte sélective • Maintien du commerce rural • Marketing de territoire • Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal • Enfance jeunesse • SPANC • Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale • Création d'une zone d'activité intercommunale • Soutien aux métiers de l'agriculture • OMPCA • Recensement des savoirs faire • Maintien a domicile des personnes âgées • Réseaux Locaux de transport • Médiathèque intercommunale • Développement touristique • Politique habitat • Centres bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d'intervention Foncière • Hébergement des personnes âgées • Sentiers de randonnées
Court terme	Moyen terme	Long terme							
<ul style="list-style-type: none"> • Opération Programmée d'amélioration de l'habitat • Mise en place d'un service de collecte sélective • Maintien du commerce rural • Marketing de territoire • Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal • Enfance jeunesse • SPANC • Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale • Création d'une zone d'activité intercommunale • Soutien aux métiers de l'agriculture • OMPCA • Recensement des savoirs faire • Maintien a domicile des personnes âgées • Réseaux Locaux de transport • Médiathèque intercommunale • Développement touristique • Politique habitat • Centres bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> • Outil d'intervention Foncière • Hébergement des personnes âgées • Sentiers de randonnées 							

❖ 7^{ème} étape - novembre 2003

Adoption du Projet de Développement par le Conseil de Communauté réuni en Séance publique

Ce document comporte 4 parties :

- Le diagnostic de territoire et les scénarios de développements possibles
- Le document cadre du scénario de développement maîtrisé choisi par les élus de l'intercommunalité
- Les pistes d'actions prioritaires
- La nouvelle organisation liée à la mise en œuvre de ce projet.

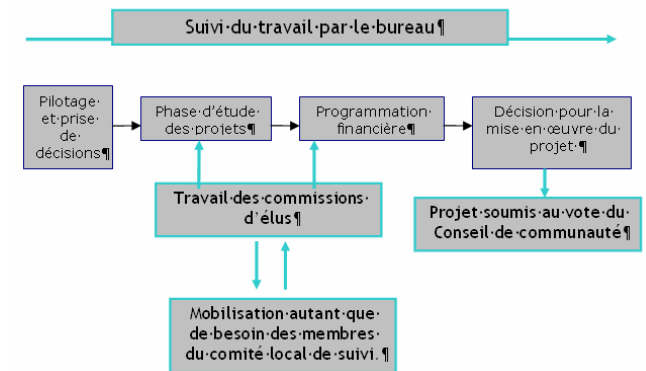
[Site Internet](#)

Le Projet de Développement Durable du Réalmontais est téléchargeable sur le site de la CCR

II Modalité d'élaboration, de pilotage du PDDR

L'élaboration du PDDR s'est réalisée avec l'appui méthodologique et l'animation d'un cabinet, cependant, le directeur de la CCR s'est fortement impliqué dans la démarche et a co-rédigé le document final.

Ce projet a surtout été marqué par le souci d'impliquer dans la réflexion les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques et la population.



Cette volonté s'est traduite par :

Animation participative	Elle s'est voulue largement participative comme le rappelle la vie des 4 commissions qui se sont réunies à 11 reprises. Au total près de 125 personnes mobilisées dans cette démarche étaient présentes à Laboutarié le 13 mai 2003 afin de prendre connaissance de la synthèse des travaux des commissions participatives	
Présentation du projet de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Aux chambres consulaires le 17 novembre 2003 - Aux acteurs ayant participé à cette démarche, lors de la réunion de Lombers du 25 novembre 2003 (environ 150 personnes présentes) qui a permis également de constituer les groupes de travail qui seront associés aux réflexions futures de la communauté de communes - Au Département du Tarn, lors de la réunion du 11 décembre 2003 dans le cadre de la présentation du contrat « Atouts Tarn » en présence du Président du Conseil Général 	
Présentation du projet à la population locale	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 4 réunions publiques destinées à exposer le projet à la population en février 2004. - Edition d'une publication présentant le territoire, la communauté de communes et son projet en novembre 2004 	
le suivi et l'évaluation du projet	groupes de travail participatifs	<p>Mise en place de groupes de travail participatifs : les acteurs de la société civile ayant participé à la démarche ont été invités à s'inscrire dans 4 groupes de travail participatifs (communication, développement et aménagement du territoire, cadre de vie, valorisation du territoire) permettant de les associer aux travaux ultérieurs des commissions et d'en faire des relais d'information privilégiés.</p> <p>Les groupes de travail sont composés de 5 personnes, ils choisissent un rapporteur par groupe de travail, interlocuteur privilégié de la communauté de communes. Ils sont consultés sur les projets au stade des études selon les besoins des commissions d'élus.</p>
	comité local de suivi	<p>Mise en place d'un comité local de suivi du P.D.D.R. chargé de procéder à une évaluation périodique de l'état d'avancement :</p> <p><u>Composition</u> : membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 vice-présidents constituant le bureau - 6 membres du comité de pilotage (un représentant du Conseil Général, un représentant du Conseil Régional, un représentant du Pays, un de la Chambre de Métiers, un de la Chambre d'Agriculture, un de la Chambre de Commerce et d'Industrie) - les 20 habitants du territoire constitués en groupes de travail. <p><u>Mode d'intervention</u> : les différentes commissions d'élus peuvent mobiliser les membres des commissions des habitants pour des avis sur les dossiers en cours. Les partenaires, chambres consulaires, Conseil Général ou Conseil Régional sont plus spécifiquement mobilisés lors de la phase de programmation technique et financière.</p>

III Bilan et évaluation du PDDR 2003-2008

Au regard de la situation de la CCR à sa création, le bilan qui découle de l'adoption du PDDR s'avère très largement positif :

Acquisition par les élus d'une culture de projet

Grâce à un état des lieux partagé et à un accord des 14 communes sur des objectifs lisibles la CCR est passée très rapidement d'une intercommunalité de gestion en charge des ordures ménagères et de la voirie en 2002, à une intercommunalité de projet.

Prise en compte des finalités du développement durable et évolution vers une forte intégration

↳ Développement et adaptation des compétences existantes au regard des finalités du développement durable

Voirie :

A sa création la communauté de communes exerçait la compétence voirie. Suite au PDDR elle a transféré et remis en état sur 3 ans 192 km de voirie présentant un intérêt communautaire du point de vue de l'aménagement du territoire intercommunal.

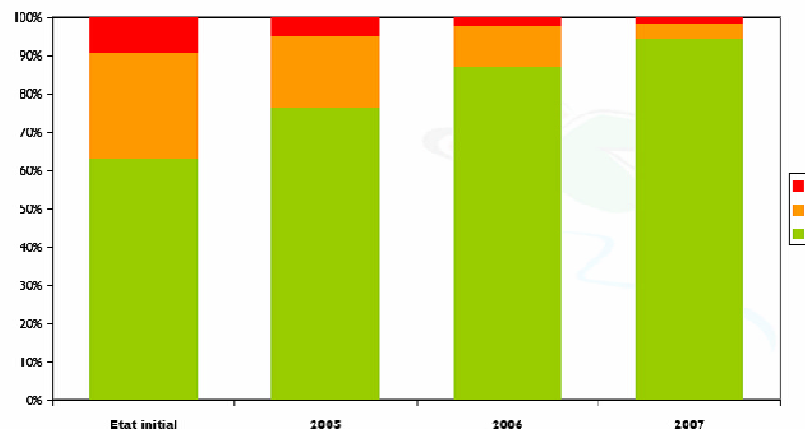
Cette démarche (coût total de 2,6 millions d'euros) s'est prolongée par le recrutement d'un technicien et la mutualisation des moyens grâce à la constitution d'un groupement de commandes entre communes et CCR.

Ordures ménagères : La Communauté de Communes du Réalmontais a étendu sa compétence de collecte par la mise en place d'une collecte sélective qui a nécessité d'importants efforts au regard de ses moyens (doublement des containers, des tournées (+ 24 000 km par an) avec l'acquisition d'un nouveau véhicule et de près de 4 000 caissettes distribuées dans chaque foyer).

Les coûts liés à la création de ce nouveau service et les caractéristiques de notre territoire rural, organisé autour de la ville centre, Réalmont, ont conduit la communauté de communes à rationaliser ce service en supprimant une tournée sur la ville centre et en réduisant le porte-à-porte afin de permettre de faire face aux coûts de desserte des foyers les plus isolés.

Les résultats sont très positifs avec 72 % du gisement théorique d'emballage valorisé sur le Réalmontais (objectif du grenelle 75 % en 2012), la CCR se situe dans les quatre meilleures structures de collecte sélective du département (60 kg par an et par habitant collectés en sélectif)

PROGRESSION DE L'ETAT DU RESEAU



↳ Transfert d'importantes compétences nouvelles en lien direct avec l'adoption du PDDR:

En 2004 : **Petite enfance, coordination enfance et jeunesse** :

Les équipements réalisés ont permis de développer les capacités d'accueil en structures collectives (réhabilitation d'un bâtiment pour héberger un multi accueil passant de 10 à 20 places à Lombers et création d'une microcrèche de 9 places soit un passage de 35 places à 53 places) et d'améliorer la qualité de l'accueil individuel (34 assistantes maternelles impactées par la création du Relais d'assistantes maternelles).

La CCR a permis l'émergence de la première micro crèche expérimentale au plan national implantée en 2008 à Saint-Lieux Lafenasse (9 places, gestion associative).

Dans le prolongement d'une étude sur la petite enfance, la CCR a fédéré l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un contrat enfance et temps libre renouvelé en 2006 en contrat enfance jeunesse et d'un comité de pilotage du projet éducatif territorial élargi aux acteurs et jouant un rôle d'orientation prépondérant des politiques.

En 2004 : création d'un **service de portage de repas aux personnes âgées** pour favoriser leur maintien à domicile. Dans un premier temps en partenariat avec la maison de retraite de Réalmont, puis en faisant le choix de l' APAJH du Tarn pour la confection des repas associé à l'ADMR de Réalmont pour la livraison, avec la volonté de privilégier une solution sociale (compétence sociale de l'ADMR et confection des repas par des travailleurs en situation de handicap), locale et équitable (cahier des charge mutualisé entre différentes structures d'accueil des enfants et filières courtes).

En 2006 : **Développement touristique durable** avec la structuration de l'Office de Tourisme (modernisation des locaux, ressources humaines (2 équivalents temps plein) et la fixation d'objectifs sur :

- détermination d'une stratégie de développement touristique
- organisation de la communication
- élaboration d'un Schéma de Sentiers de Randonnées d'Intérêt Communautaire (S.R.I.C.)

En 2006 : service public d'**assainissement** non collectif (SPANC). Face à l'obligation de contrôle de ces installations que lui confie la loi, la CCR a souhaité privilégier les missions de conseil et la concertation avec les usagers et les acteurs économiques (sensibilisation des artisans sur les enjeux de ce marché émergent et recherche de la qualité du service). Depuis la création de ce service, 57 % des installations ont été contrôlées. Une première opération de réhabilitation a été conduite permettant de mobiliser près de 145 000 € d'aides incitant 48 usagers à se doter d'une installation respectueuse de l'environnement.

Compétences nouvelles issues du PDDR

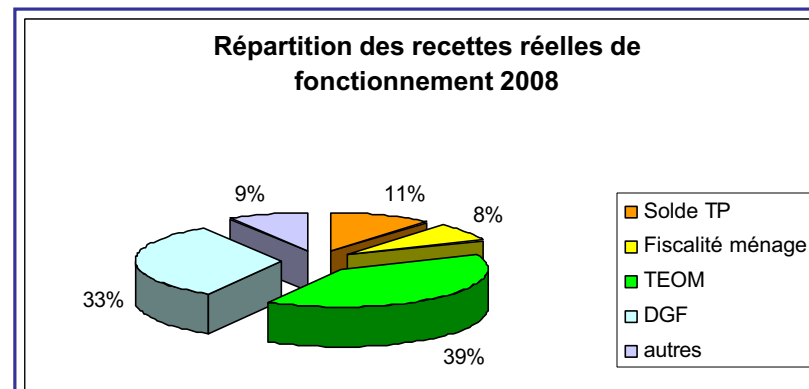
obligatoires	optionnelles	facultatives
aménagement de l'espace	voiries d'intérêt communautaire	action sociale
-scot		<i>petite enfance (crèches)</i>
-ZAC		<i>coordination enfance jeunesse</i>
-réserves foncières		<i>portage de repas aux personnes âgées</i>
Développement économique		protection de l'environnement
-ZA		<i>collecte tri et traitement des déchets ménagers</i>
-tourisme		SPANC
		<i>Contrat de rivière Tarn-SAGE Août</i>
		<i>résorption décharges sauvages et points noirs paysagers</i>
		logement
	OPAH	
	culture et cadre de vie	
	<i>opérations façades d'intérêt communautaire</i>	
	<i>soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire</i>	

↳ Passage à une fiscalité mixte :

Dés 2005 la CCR, créée en taxe professionnelle unique, a dû faire appel à la fiscalité des ménages afin de pouvoir répondre aux enjeux identifiés du territoire en terme de services à la population.

Par ailleurs pour faire face à ces besoins, la CCR dispose de faibles moyens financiers : suite à la fermeture d'une entreprise, elle n'a retrouvé qu'en 2007 le niveau de ses bases de taxe professionnelle de 2002.

Elle dispose par ailleurs d'un potentiel fiscal de 117 € par habitant inférieur de moitié à la moyenne du département du Tarn.



fiscalité ménage	taux	Produit fiscal
Taxe d'Habitation	0,62 %	Total : 117 442 €
Foncier bâti	1,31 %	par habitant : 15 €
Foncier non bâti	5,01 %	

La CCR fait cependant peu appel à la fiscalité des ménages avec des taux encore très faibles :

↳ Optimisation des financements

Le coefficient d'intégration fiscale (C.I.F.), qui sert de calcul pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement, est un bon indicateur pour illustrer la montée en charge des compétences et services de la CCR liés au PDDR. Il situe la CCR parmi les communautés de communes les plus fortement intégrées du département.

	2006	2007	2008	2009
CIF	29,20%	32,71%	33,84%	37,21%










Les partenaires financiers (Etat, Région, Département) ont été sensibles à la démarche de développement du Réalmontais et sa recherche de la qualité dans la conduite des projets (pertinence et efficacité des projets, prise en compte de la dimension du développement durable). A travers les procédures contractuelles (Contrat de Pays, Contrats Atouts Tarn), ils ont apporté à ce territoire un important soutien financier afin de lui permettre d'engager les études et aménagements nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Sur la période 2003-2008, la Communauté de Communes du Réalmontais a conduit cinq grandes études financées en moyenne à près de 80 %. (Projet de Développement Durable du Réalmontais, étude enfance et jeunesse, Agenda 21, faisabilité d'un abattoir atelier de découpe et de transformation multi espèces, étude socio économique de faisabilité de création de zones d'activités économiques)

Les services ont élaboré près de 20 dossiers de demandes de subventions auprès de partenaires divers, permettant de mobiliser près de 3 450 000 €, en prenant en compte les plans de financement prévisionnels des équipements structurants.

↪ Ampleur et rapidité de mise en œuvre du plan d'action

Le PDDR a permis à la CCR d'apporter des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Au total ce sont plus de 80 % des actions prévues à 10 ans qui ont été engagées ou réalisées entre 2003 et 2008.

Réponses concrètes	Résumé									
<ul style="list-style-type: none"> Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : façades 2003 - 2006 (4,7 millions d'euros de travaux générés) Mise en place du service de collecte sélective en mai 2004 Appui à un projet de multi service (non abouti) Elaboration des outils de communication (logo, magazine, portail Internet CCR et Office de Tourisme) et engagement de la couverture haut débit du territoire Création d'une nouvelle crèche et d'un relais d'assistante maternelle RAM - septembre 2006 - et d'une micro crèche expérimentale en 2008 Création du service public d'assainissement non collectif, en 2004 pour le contrôle du neuf et en 2006 pour le diagnostic de l'existant Transfert et remise à niveau de 192 km de voirie d'intérêt communautaire de 2005 à 2007 Réalisation étude foncier, habitat, équipements sociaux (2006) et création de zones d'activités (2008) Réalisation étude abattoir atelier de découpe et de transformation multi espèces (une quarantaine de producteurs, juillet 2005) Définition et identification des savoir-faire locaux (étude conduite par un stagiaire en 2007) Démarrage d'un service de portage de repas à domicile avril 2004 Création d'un Office de Tourisme Intercommunal en 2006, création, balisage et entretien de 8 nouveaux sentiers de randonnée (78 kms), aménagés dans le cadre de chantiers d'insertion Accompagnement des communes au montage technique et financier de 4 dossiers "Cœurs de village" 	<h3 style="text-align: center;">Les actions à 10 ans prévues au PDDR</h3> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Court terme</th> <th style="width: 33%;">Moyen terme</th> <th style="width: 33%;">Long terme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Opération Programmée d'amélioration de l'habitat Mise en place d'un service de collecte sélective Maintien du commerce rural Marketing de territoire Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal Enfance jeunesse SPA Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale. Création d'une Zone d'activité intercommunale soutien aux métiers de l'agriculture OMPCA Recensement des savoir-faire Maintien à domicile des personnes âgées Réseaux Locaux de transport Médiathèque intercommunale Développement touristique Politique habitat Centres bourgs </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> Outil d'intervention Foncière Hébergement des personnes âgées Sentiers de randonnées </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right; padding-top: 10px;"> <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="text-align: center;">  Fait ou engagé </div> <div style="text-align: center;">  En cours </div> <div style="text-align: center;">  A faire </div> </div> </td> </tr> </tbody> </table>	Court terme	Moyen terme	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> Opération Programmée d'amélioration de l'habitat Mise en place d'un service de collecte sélective Maintien du commerce rural Marketing de territoire Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal Enfance jeunesse SPA Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale. Création d'une Zone d'activité intercommunale soutien aux métiers de l'agriculture OMPCA Recensement des savoir-faire Maintien à domicile des personnes âgées Réseaux Locaux de transport Médiathèque intercommunale Développement touristique Politique habitat Centres bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> Outil d'intervention Foncière Hébergement des personnes âgées Sentiers de randonnées 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="text-align: center;">  Fait ou engagé </div> <div style="text-align: center;">  En cours </div> <div style="text-align: center;">  A faire </div> </div>		
Court terme	Moyen terme	Long terme								
<ul style="list-style-type: none"> Opération Programmée d'amélioration de l'habitat Mise en place d'un service de collecte sélective Maintien du commerce rural Marketing de territoire Construction d'un Centre de Ressources Intercommunal Enfance jeunesse SPA Détermination et gestion de la voirie d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Plan Local d'Urbanisme communal avec harmonisation intercommunale. Création d'une Zone d'activité intercommunale soutien aux métiers de l'agriculture OMPCA Recensement des savoir-faire Maintien à domicile des personnes âgées Réseaux Locaux de transport Médiathèque intercommunale Développement touristique Politique habitat Centres bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> Outil d'intervention Foncière Hébergement des personnes âgées Sentiers de randonnées 								
<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="text-align: center;">  Fait ou engagé </div> <div style="text-align: center;">  En cours </div> <div style="text-align: center;">  A faire </div> </div>										

↳ Une adaptation des conditions de gouvernance

➤ Instauration de critères durables permettant de définir l'intérêt communautaire

Chaque nouveau transfert de compétence s'est accompagné d'une évolution des statuts par l'instauration de critères durables permettant de définir l'intérêt communautaire des compétences transférées. Ce choix a conduit à subordonner notamment l'exercice des compétences transférées à la prise en compte de leur impact environnemental et de leur mise en transversalité. La mise en place de ces critères liés au développement durable ont notamment permis d'orienter et d'encadrer les conditions de mise en œuvre des compétences relatives concernant la voirie, le tourisme, ou les interventions en faveur des associations d'intérêt communautaire.

Annexe Les statuts sont joints en annexe

➤ Réorganisation des commissions de travail

Lors de la séance du 24 novembre 2003, le Conseil de Communauté a modifié son organisation afin de permettre la mise en œuvre de son projet de développement durable. Les commissions sectorielles créées en 2002 ont été remplacées par des commissions transversales traduisant les axes de développement du territoire. Une "feuille de route" a été transmise à chaque délégué siégeant dans les nouvelles commissions, résumant les compétences et services transférés ainsi que les dossiers prospectifs issus du Projet de Développement Durable du Réalmontais s'y rattachant.

Extrait :

Date d'Affichage
17 novembre 2003

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX

Objet de la délibération : - Réorganisation des commissions intérieures et de travail.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'adoption du Projet de Développement Durable du Réalmontais (P.D.D.R.) nécessite une adaptation des commissions sectorielles installées lors de la séance du 22 décembre 2001.

Commissions organiques adoptées le 22 décembre 2001	Réorganisation des commissions intérieures et de travail.
Commission « finances, administration, communication » Commission « environnement » Commission « travaux » Commission « développement économique, agricole et touristique » Commission « social, culture et cadre de vie »	En 5 commissions bien définies : <ul style="list-style-type: none">➔ Amélioration de la vie sociale et culturelle➔ Renforcement de l'identité et valorisation du territoire➔ Gestion du cadre de vie➔ Développement économique et social➔ Aménagement durable de l'espace

➤ Renforcement de la communication et de l'accompagnement auprès des communes

Au rapport d'activité formel rendu obligatoire par la loi pour les intercommunalités, les élus ont souhaité privilégier l'échange avec les conseils municipaux à travers :

- de la participation de la CCR à une réunion du conseil municipal dédiée à la présentation du projet de territoire et privilégiant l'échange avec les élus municipaux (à ce jour 12 invitations honorées) ;
- des réunions de Conseil de Communauté tournantes (à ce jour deux conseils de communautés se sont tenus dans chaque commune du territoire (voir diaporama en ligne sur le site de la CCR) ;
- des réunions annuelles d'information et de travail avec les secrétaires de mairie en partenariat avec le trésor public.

L'équipe technique de la CCR a été progressivement constituée pour répondre aux compétences transférées, cependant le choix de constituer une intercommunalité de projet a conduit à privilégier des recrutements et des statuts privilégiant l'ingénierie et la conduite de projet, complémentaires des équipes municipales plutôt spécialisée sur la gestion.

Cette complémentarité a permis à la CCR d'accompagner les communes, pour la conduite (analyse des besoins, recherche de financements) et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement (élaboration des projets, passation des marchés publics) soit (20 projets accompagnés, dont 6 opérations "cœur de village ")

➤ Gestion partenariale des compétences

Une des conséquences directe de la mise en œuvre du Projet de Développement Durable du Réalmontais a été la volonté de la CCR de mobiliser des partenariats (logique du faire faire en suscitant et associant les partenaires locaux) :

- des partenaires institutionnels ont été sollicités et ont participé à l'élaboration du diagnostic et à la mise en œuvre des actions s'y rapportant:
- de nombreuses compétences sont gérées dans le cadre d'un partenariat :

Compétence	gestion	Modalités
Ordures ménagères	CCR	Régie
Voirie (VIC)	Entreprise	Marché
Assainissement (SPANC)	Entreprise	DSP
Petite Enfance (crèches et RAM)	Associative	Convention
Portage de repas à domicile	Associative	Convention de partenariat
Tourisme	Associative	DSP
Entretien des chemins de randonnée	Associative	Convention
Culture	Association	Convention

Partenaires institutionnels sollicités (hors collectivités publiques)	Modalités d'implication			
	Intervention diagnostic	Conseil et études	Pilotage et évaluation	Mise en œuvre des compétences
CAF-MSA	X	X	X	
Chambres Consulaires	X	X	X	
Agence économique Agate	X			
Association départementale pour le développement des arts	X			
Pays de l'albigeois et des Bastides	X	X	X	
Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement	X	X		
Centre permanent d'initiation à l'environnement				X
Comité départemental du tourisme	X	X		
SEM d'aménagement du Tarn		X		X

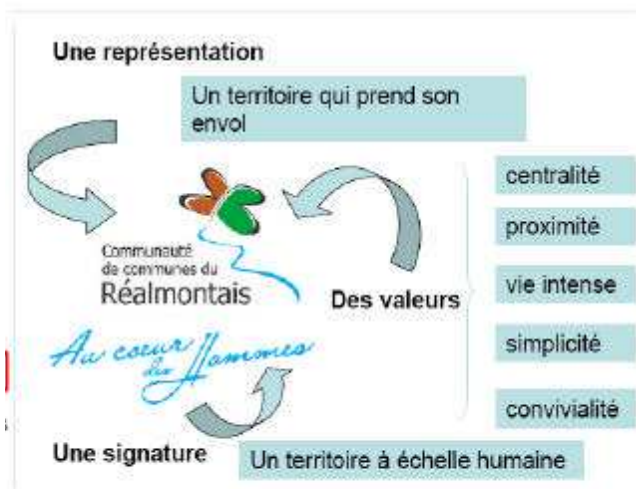
↳ Structuration de la communication institutionnelle

Les choix effectués dans le cadre du P.D.D.R. ont induit la tonalité et facilité tous les choix de communication du territoire.

La CCR a structuré en 5 ans ses outils de communication à partir :

- de la création d'une identité visuelle
- de l'adoption d'un concept de communication porteur de la stratégie du territoire : "*Au cœur des hommes*"
- de la création d'un magazine semestriel accordant une place spécifique à l'identité du territoire (rubrique dédiée) et à la gouvernance du projet intercommunal à travers le suivi continu de la démarche Agenda 21 en particulier dans la rubrique ↳ Les actions de la CCR, "*une ambition un projet*"
- de la création d'un portail Internet commun à l'Office du Tourisme et à la CCR

Une nouvelle image



Le logo de la CCR. a été conçu par un cabinet à la suite et sur la base d'un concours de dessin réalisé dans les écoles primaires du Réalmontais.

Il représente la forme et les valeurs du territoire.

Ses couleurs rappellent les caractéristiques rurales du Réalmontais.

En forme de cerf-volant il rappelle la jeunesse de la structure et sa volonté de guider ses actions.

L'accroche "*Au cœur des hommes*" synthétise les valeurs du Réalmontais. Elle met l'accent sur les forces d'un territoire à échelle humaine et plaçant les hommes au cœur des préoccupations de ses représentants et où la proximité et la réactivité constituent les leviers du développement économique.

L'acte II : (2005 - 2008) participation de la Communauté de Communes à l'appel à projets lancé par la DATAR et la Caisse des Dépôts et consignations en mars 2005 : « Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes »

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 3 septembre 2003 a pris diverses mesures en faveur de l'ingénierie territoriale, en vue notamment d'appuyer des projets globaux s'intégrant dans des dynamiques de territoire (mesure 4). C'est dans ce cadre que s'inscrit la démarche de l'appel à projets précité lancée conjointement par la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations en janvier 2005, par laquelle il s'agit de renforcer sur le long terme les compétences des équipes en charge de projets de développement, par l'affectation de moyens financiers pour l'ingénierie de ces projets.

La CCR a présenté une candidature fondée sur son Projet de Développement Durable dans sa globalité, son souhait étant de voir cette démarche évoluer vers un Agenda 21 local.

Le 6 septembre 2005 sa candidature a été retenue par le Ministre délégué à l'aménagement du territoire et le Directeur Général de la Caisse des Dépôts

I - Problématique, méthodologie, modalité d'élaboration et de pilotage

Les grandes lignes d'intervention de ce volet destiné à aboutir à la mise en œuvre d'un Agenda 21 ont été dictées par l'état des lieux effectué à l'issue du Projet de Développement Durable du Réalmontais.

Malgré des bénéfices incontestables pour le territoire, notamment dans la capacité d'approche transversale du développement durable et la gestion partenariale des nouvelles compétences issues de 2003, des questions restaient en suspens et dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue les points suivants pouvaient être identifiés et synthétisés comme présenté dans le tableau de la page suivante.

Finalités et démarche Agenda 21	Constat des améliorations à apporter au regard de la démarche du PDDR	Justification
Economique	Dans ce domaine le territoire est au point mort : quelle stratégie de développement économique (zones d'activité, foncier) et touristique (pour le nouvel Office de Tourisme Intercommunal installé en 2006).	Dans les trois sphères du développement durable, les réponses apportées se justifiaient par l'émergence immédiate de nombreux besoins exprimés dans le domaine économique et social, à une toute jeune intercommunalité, choix à mettre en perspective avec le diagnostic du territoire ne mettant pas d'alerte immédiate en matière d'environnement. Les modalités de gouvernance établies en 2003 n'ont pas résisté : -à la faiblesse des moyens techniques mobilisables au niveau de l'équipe (pas de personnel dédié, le directeur de la CCR assurant depuis 2003 l'animation du dispositif), -a la montée en charge des compétences de la CCR (structuration des compétences et des services induits par l'adoption du Projet de Développement Durable du Réalmontais)
Social	Bonne structuration des interventions sociales dans le domaine de l'enfance jeunesse, cependant, quelle suite à donner dans les autres champs de ce secteur ? (personnes âgées).	
Environnement	La CCR a engagé des changements sectoriels mais doit se doter d'une approche globale et transversale de ce domaine essentiel du développement durable.	
Evaluation	Le PDDR a permis de doter les élus d'une stratégie et d'un plan d'action transversal, d'une démarche de gestion partenariale avec les associations mais n'apporte pas de réponse sur la question des moyens, des outils de suivi et de l'évaluation (pas de méthode, pas d'indicateurs).	
Participation et pilotage	A l'issu d'une démarche très participative et à l'issu de l'intervention du cabinet, la CCR n'a pas été en mesure de conduire le dispositif d'animation prévu et notamment la concertation avec les habitants (essoufflement des groupes de travail participatif à l'exception du groupe communication, une seule réunion du comité de suivi). Concentrée sur son plan d'action et sa démarche la CCR ne s'est pas suffisamment ouverte sur l'extérieur (échanges d'expérience, mobilisation des partenariats).	

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DATAR et la Caisse des Dépôts et Consignations et au regard de ce constat la CCR a pu mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de poursuivre la mise en œuvre du PDDR dans un souci de valorisation et d'optimisation de l'existant et à travers l'apport d'expertise pour l'acquisition de nouvelles compétences ou connaissances.

Elle a porté sur 3 volets stratégiques :

- ↳ Appui à la valorisation et à la poursuite du PDDR par la mise en place d'un Agenda 21 local
- ↳ Aide à la mise en œuvre d'une stratégie visant à un développement équilibré du territoire basé sur l'articulation entre gestion de l'espace, actions de développement économique et besoins de la population
- ↳ Aide à la valorisation et capitalisation des compétences et capacités du territoire en matière d'ingénierie, d'innovation et de gouvernance multi partenariale pour une candidature vers un pôle d'excellence rural

Pour ce faire, la CCR a constitué une équipe pluridisciplinaire de projet composée d'architectes, d'urbanistes et de financiers. Le pilotage, la mise en œuvre et l'accompagnement de ce second volet ont été confié aux cabinets INTERFACE et ETCHARRY, experts en ingénierie de projet.

Le 6 juin 2006 les travaux ont démarré avec l'installation du Comité de pilotage, instance composée de représentants des collectivités publiques (Etat, Région et Département) des chambres consulaires, et du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Compte tenu de la nature de la mission destinée à renforcer sur le long terme les compétences des élus et équipes en place, de l'existence d'un diagnostic récent, largement partagé avec la population permettant de disposer d'une matière importante pour l'aide à la décision des élus l'objectif a été d'aider les élus à prendre des décisions de fonds sur la méthode et les moyens et d'arrêter des décisions opérationnelles sur l'évolution des orientations déjà prises en 2003.

La priorité a été donnée à une animation destinée à :

- faire participer largement les élus en leur permettant de s'approprier l'ensemble des éléments et des contraintes liées à la mise en œuvre d'une démarche de type Agenda 21 local,
- aider les élus de la CCR et l'Office de Tourisme Intercommunal associatif à définir des moyens et une stratégie de développement économique et touristique,
- aider les élus et équipes techniques en place à se doter des outils de pilotage de la démarche.

Les principales étapes de cette démarche, qui s'est achevée en décembre 2007, ont consisté dans la mise en place de nombreux séminaires participatifs avec les élus et l'équipe technique, par des échanges avec d'autres territoires ayant une démarche innovante ou spécifique (avec la participation d'une dizaine de personnes lors de ces déplacements :

Elles ont résumées comme suit :

27 juillet 2006 7 et 14 octobre 2006	3 séminaires élus : lancement réflexion développement économique
novembre 2006	Bureau exécutif élargi à l'ensemble des maires : analyse financière rétrospective
13 octobre-4 décembre 2006	Groupes de travail : réflexion urbanisme et habitat
23 janvier 2007	Visite de la Communauté de Communes du Lauragais à Revel - volet économique de l'appel à projet DIACT
23 janvier, 24 mars, 21 et 26 avril, 30 juin 2007	5 Séminaires : développement économique
27 avril - 25 mai - 15 juin 2007	3 Séminaires : développement touristique (appui à l'Office de Tourisme Intercommunal)
16 avril 2007	Entretien avec les maires sur les équipements sociaux
11 juillet 2007	Visite de la Communauté de Communes des Monts d'Alban : volet économique de l'appel à projet DIACT
13 et 27 octobre 2007	2 Séminaires : habitat et équipements sociaux
17 et 24 novembre 2007	Séminaires de synthèse : réécriture du PDDR en Agenda 21 du Réalmontais et évaluation des moyens nécessaires

II - Synthèse des réalisations

Les principales réalisations liées à la mise en œuvre de cet appel à projet ont été les suivantes :

↳ **Elaboration d'un Schéma de Développement Economique et Touristique**

❖ La stratégie de développement **économique** : le territoire présente des atouts très intéressants (positionnement géographique, bassin de vie dynamique et diversifié, fort tissu de TPE). Ses caractéristiques mettent en évidence :

- une véritable opportunité de développement économique liée à l'économie résidentielle (artisanat, commerce, services à la personne, santé, tourisme),
- une nécessaire animation locale avec notamment l'accompagnement des porteurs de projet,
- la prise en compte renforcée du maintien des services publics, de l'accès à l'emploi et à la formation.

Dans le contexte du positionnement du Réalmontais, compte tenu de l'absence de réserves foncières et des prix proposés, la maîtrise du foncier est cruciale et elle justifie que des outils appropriés à ces enjeux soient mis en œuvre au nom de l'intérêt général. Le niveau intercommunal qui détient la compétence développement économique et aménagement de l'espace paraît être le niveau le plus pertinent pour les mettre en œuvre.

Les premières études liées à l'aménagement des zones d'activité mettent en évidence le nécessaire mise en cohérence à l'échelle intercommunale des documents d'urbanismes.

Les grandes lignes de la stratégie de développement économique du Réalmontais peuvent être résumées dans ce tableau :

Stratégie	impact	moyens
Action sur les faiblesses du Territoire	Moyen et long terme	-maîtrise de l'espace et du foncier -création de zones d'activités
Action sur l'existant	Court terme	-opportunité de maîtrise du foncier -repérage et organisation de l'offre d'immobilier d'entreprise -création d'une base de données des entreprises
Action sur les forces du Territoire	Court terme	-modernisation du pôle artisanal et commercial -services publics, emploi et formation -santé, social, vecteurs de développement

❖ La stratégie de développement **touristique**



Appuyé par le cabinet, l'Office de Tourisme Intercommunal a pu adopter son schéma de développement touristique qui traduit la priorité d'un repositionnement du tourisme en Réalmontais à l'échelle du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

La démarche n'a cependant pas permis de finaliser les outils d'évaluation des retombées touristiques attendues sur le territoire, qui restent essentiellement départementaux (statistiques du Comité Départemental du Tourisme).

↳ Réalisation d'une analyse destinée à organiser l'accueil des populations sur le Réalmontais, évaluer son impact sur les équipements et définir les modalités de requalification et de mise en valeur de la ville centre, Réalmont

L'apport essentiel de ce volet a été de mettre en évidence l'impact d'une structuration de l'offre d'équipement publics et de leur positionnement sur le territoire sur les conditions d'accueil de la population (déplacements, arrivée maîtrisée) et sur l'économie résidentielle qui en découle.

Dans le cadre d'une logique d'aménagement d'ensemble du territoire, durable et équilibrée, les élus de la CCR disposent désormais des éléments d'aide à la décision leur permettant de connaître les enjeux et les outils permettant de maîtriser le foncier et l'habitat cependant la démarche n'a pas permis de formaliser les conditions d'une maîtrise commune des documents d'urbanisme dans le cadre d'un PLU Intercommunal.

Un travail spécifique a été conduit avec les élus de la ville centre, Réalmont, permettant :

- de prendre des orientations décisives sur la réalisation et le positionnement des deux grands équipements structurants prévus dans le PDDR : centre de ressources et médiathèque intercommunale,
- de réfléchir à une "*opération bastide*" s'intégrant dans le cadre plus global de la modernisation du pôle commercial et artisanal.

↳ Réalisation d'un schéma de modernisation et de gestion durable des équipements sociaux

Une radiographie des équipements sociaux du territoire (salles polyvalents, des fêtes, mairies salles de réunion, équipements sportifs) a été réalisée en interne par l'équipe de la CCR (descriptif, usages et fréquentation, pratiques de gestion, consommations énergétiques).

Cette mission participative a donné lieu à une réflexion entre la CCR et l'ensemble des communes afin d'engager une gestion durable des équipements publics du territoire. Sur la base du constat d'une bonne couverture du territoire ce travail a débouché sur un schéma d'orientation préconisant :

- la spécialisation progressive de équipements pour équilibrer le territoire, mieux répondre aux besoins de la population en terme d'usages et permettre de mieux appréhender l'organisation des déplacements,
- l'optimisation de la gestion patrimoniale et environnementale de ces équipements par la mutualisation des moyens et la mise en place de pratiques partagées.

III - L'évolution du Projet de Développement Durable du Réalmontais vers un Agenda 21 local

Sur la base des travaux du Projet de Développement Durable du Réalmontais enrichis par les apports des travaux conduits dans le cadre de l'appel à projet la CCR s'est dotée d'un document cadre permettant la mise en œuvre de son Agenda 21.

➤ Après deux ans de travaux réalisés en interne avec l'appui des cabinets, le "projet d'Agenda 21 du Réalmontais" a été présenté, dans un premier temps au comité de pilotage, puis aux élus du territoire (conseillers municipaux, aux habitants et aux acteurs impliqués en 2003 dans la démarche Projet de Développement Durable du Réalmontais) dans le cadre d'une réunion publique qui s'est tenue le mardi 11 décembre 2007 à Réalmont.

➤ Le Conseil de Communauté réuni à Sieurac le 17 décembre 2007 a adopté le document cadre de l'Agenda 21 et au regard de ses statuts la communauté de communes est compétente pour "réaliser dans le cadre d'une logique "Agenda 21 local", l'ensemble des études nécessaires à la mise en œuvre du Projet de Développement Durable du Réalmontais. Le Conseil de Communauté détermine par délibération, les axes stratégiques de développement du territoire et les actions prioritaires à mener qui figurent dans ce document cadre destiné à préparer les transferts de compétences à la communauté de communes".

Pour le Réalmontais, la traduction du PDDR au regard des enjeux d'un Agenda 21 local s'est traduit par :

- ❖ la confirmation et le confortement des 3 grands axes stratégiques de développement arrêtés en 2003 avec cependant :
 - la priorité affirmée de concentrer les interventions de la CCR dans le domaine économique et de l'emploi,
 - la prise en compte de l'importance des équipements publics, dans l'amélioration sociale (qualité des services à la population), économique (emploi et services publics) et environnementale (gestion économe et économique) ;
- ❖ la volonté de mieux piloter la dimension environnementale et organiser la concertation avec les acteurs locaux.

Le document cadre de l'Agenda 21 s'appuie sur les 3 axes stratégiques de 2003 renouvelés dans leur contenu :

- un **développement économique et social durable**,
- une **stratégie concertée** en matière de **services et d'équipements**,
- un renforcement du positionnement stratégique et de l'**identité du territoire**.

La nouveauté de ce document est d'ériger en parallèle des 3 axes stratégiques de développement, deux grands principes fondateurs : **préservation de l'environnement et suivi de la concertation avec la population et les acteurs du territoire**.

Ces deux principes guidant l'ensemble des actions de la Communauté de Communes du Réalmontais traduisent l'effort d'amélioration voulu par le territoire au regard du projet de développement durable de 2003



Adoption de la nouvelle Mascotte symbolisant l'Agenda 21 du Réalmontais

IV - Bilan et évaluation

L'appel à projets lancé par la DATAR et la Caisse des Dépôts et consignations en mars 2005 : « Soutien à la dynamique de structuration des territoires par les villes petites et moyennes » a permis d'assurer la transition entre le Projet de Développement Durable du Réalmontais en donnant le cadre de la mise en œuvre de la démarche Agenda 21 du Réalmontais. Ce document cadre s'est accompagné de la mise en place d'outils de pilotage et d'un renforcement de la dimension partenariale.

↳ Les outils de pilotage

❖ L'analyse financière La CCR dispose depuis 2007 d'un outil d'analyse financière rétrospective et prospective adapté à ses besoins d'aide à la décision des élus. Les équipes techniques ont été formées à son utilisation afin d'évaluer l'impact financier des actions engagées dans le cadre de l'Agenda 21 et favoriser ainsi le suivi et l'évaluation financière continue de la démarche.

❖ Système d'Information Géographique La CCR s'est doté en 2007 d'un SIG lui permettant de produire de nombreux outils d'aide à la décision basés sur une connaissance approfondie du territoire. Cet outil, en cours de développement, intègre, d'une part, les données des domaines de compétence de la CCR et, d'autre part, des données relatives aux compétences communales. Elle a également participé activement, par le biais de son technicien, à l'élaboration, la mise en cohérence et à la mise en œuvre de l'Observatoire du Pays de l'Albigeois et des Bastides (outils de veille et d'observation locale - www.observatoire-albigeois.org). Dans ce cadre, des partenariats d'échange de données avec les partenaires collaborant à cet outil sont en cours de montage afin d'améliorer la connaissance du territoire.

↳ Le renforcement de la dimension partenariale

❖ Candidature à un Pôle d'Excellence Rural la CCR a participé, avec les équipes techniques des intercommunalités voisines et du Pays de l'Albigeois et des bastides, au montage de la candidature à un Pôle d'Excellence Rural "valorisation des ressources forestières et locales", labellisée par l'Etat en 2007. Ce travail s'est traduit par la définition des complémentarités territoriales liées à cette thématique, l'évaluation des atouts du territoire, afin de formaliser son positionnement sur les thématiques proposées. Il a enfin permis développer les partenariats à l'échelle des intercommunalités du bassin de vie, sans que cette démarche ne soit actuellement encore formalisée.

❖ La participation des acteurs le pilotage, la mise en œuvre et l'accompagnement de ce second volet ont été confiés à un cabinet, la démarche s'est traduite par l'implication importante de l'équipe technique (conduite du projet, préparation des réunions, rédaction finale) et des élus (forte participation) à tous les stades de la démarche (en moyenne une quinzaine d'élus ont été présents sur une quarantaine de réunions conduites entre juillet 2006 et septembre 2008).

Le document cadre de l'Agenda 21 du Réalmontais apporte une réponse transversale et pluridisciplinaire aux enjeux identifiés en 2003. Cette cohérence a été rendue possible par la forte implication de l'équipe technique et des élus mobilisés depuis l'origine sur cette démarche.

C'est ce souci d'assurer la continuité qui a également conduit les élus à ne pas aller plus loin dans la traduction opérationnelle de ce document.

Au regard de la date de son adoption définitive (17 décembre 2007) et compte tenu de la proximité du renouvellement électoral de mars 2008, une pause a été effectuée dans la démarche de l'Agenda 21 du Réalmontais.

ACTE III : 2008 – 2009

Actualisation du plan d'action et mise en opérationnalité de l'Agenda 21 du Réalmontais



I - Problématique, méthodologie, modalité d'élaboration et de pilotage

Dans un souci de cohérence et de continuité de l'action locale, les élus de l'intercommunalité ont laissé aux nouveaux délégués le soin de donner une dimension opérationnelle au document cadre synthétisant l'ensemble des travaux conduits dans le cadre du premier mandat.

Compte tenu du fort taux de renouvellement des délégués (plus de 40%), il était donc nécessaire de permettre à la nouvelle assemblée de s'approprier les importants travaux conduits depuis 2003.

Le 25 juin 2008, le cabinet a présenté à la nouvelle assemblée communautaire la démarche et le document cadre de l'Agenda 21 du Réalmontais. Il s'agissait là de la dernière intervention d'un prestataire extérieur sur la démarche Agenda 21 de la CCR.

Conformément aux objectifs poursuivis dans le volet 2, les élus et l'équipe technique de la CCR ont conduit en interne la dernière phase de concrétisation et de mise en opérationnalité de l'Agenda 21 du Réalmontais conduite en deux temps :

- adoption du plan d'action 2008-2014,
- adoption du programme opérationnel 2009-2011.

II - Le Plan d'action 2008-2014 (2^{ème} semestre 2008)

Elus et techniciens ont fait le choix de travailler dans la continuité de la présentation du plan d'action de 2003 (phasage de court moyen et long terme) avec cependant une volonté d'amélioration continue et un souci d'opérationnalité tirés de la capitalisation du travail réalisé sur le précédent mandat avec le PDDR puis avec la démarche Agenda 21.

L'ensemble des travaux et études disponibles, fruit du travail de synthèse collectif réalisé par les élus sur le précédent mandat, ayant été synthétisé dans l'Agenda validé par la nouvelle assemblée le 25 juin 2008, il a été décidé de formaliser le nouveau plan d'action à partir de 3 réunions interne à la CCR qui se sont tenues lors de l'été 2008.

L'équipe technique a rédigé des fiches de propositions qui ont été présentées avec un classement en 3 catégories :

Dans un souci de lisibilité, les élus de l'intercommunalité ont souhaité adosser ce plan sur la durée du mandat.

→ Une première réunion du bureau exécutif a permis de dégager des orientations de classement et de priorisation.

1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
Actions volontaristes (mise en œuvre des deux principes fondateurs de l'A 21)	Actions engagées	Actions nouvelles prévues dans l'A21

→ Une 2^{ème} réunion du bureau exécutif a permis d'arrêter le plan d'action 2008-2014.

→ Troisième réunion du bureau exécutif élargi aux maires a permis de valider la proposition à faire au Conseil de Communauté.

Enfin, les 33 délégués de la Communauté de Communes du Réalmontais, réunis à Laboutarié le 29 Septembre 2008, ont adopté à l'unanimité le plan d'action 2008-2014 de l'Agenda 21 du Réalmontais.

Ce plan comporte :

- **24 propositions d'actions** destinées à mettre en œuvre les 3 grands axes stratégiques de développement du territoire issus de 2003 renouvelés, dans l'Agenda 21 du Réalmontais, devenu le nouveau cadre de référence de l'action intercommunale ;
- **6 principes transversaux** destinés à concrétiser la volonté d'améliorer la prise en compte de la dimension environnementale et participative exprimée par l'adoption dans l'Agenda 21 de deux nouveaux principes fondateurs.

Le choix des principes transversaux opéré par les élus a été guidé par la recherche :

- du bon sens,
- d'un changement rapide et lisible auprès de la population et des élus du territoire,
- d'un faible coût de mise en œuvre,
- une forte mobilisation en termes d'animation,
- d'un maximum d'impact transversal.

Le phasage a été caractérisé comme suit :

Court terme	à achever avant la fin du mandat
Moyen terme	à engager d'ici la fin du mandat
Long terme	à préparer d'ici la fin du mandat

La priorisation des actions se faisant en lecture verticale et par colonne :

Extraits diaporama présenté au conseil de communauté du 29 /09/2008

Agenda 21 du Réalmontais : programme d'actions 2008/2014

Court terme

- Centre de Ressources intercommunal (1)
- Zones d'activités économiques (2)
- Pôle artisanal et commercial (3)
- Production d'énergie renouvelables (4)
- Médiathèque intercommunale (5)
- Maintien à domicile des personnes âgées (6)
- Cœurs de village (7)
- Animation et promotion économique (8)
- Soutien filière agricole et agroalimentaire (9)
- Randonnée d'intérêt communautaire (10)
- Hébergement des personnes âgées et handicapées (11)

Moyen terme

- Renforcement de la politique enfance jeunesse (12)
- Urbanisme, foncier et habitat concerté (13)
- Qualification offre d'accueil touristique (14)
- Conditions d'accueil de la population à la Bancalié (15)
- Conception gamme de produits touristiques (16)
- Gestion durable des équipements sociaux (17)
- Politique de déplacement durable (18)
- Amélioration de l'accueil des professions libérales de santé (19)
- Exigences environnementales dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et des paysages (20)
- Actions ou projets pilotes en matière de qualité environnementale (21)
- Valorisation savoirs faire locaux (22)

Long terme

- Optimisation de la gestion des équipements sociaux (23)
- Qualification et spécialisation des équipements sociaux (24)

Agenda 21 du Réalmontais : 6 principes fondateurs

- ❶ - MUTUALISATION DES MOYENS
- ❷ - ECHELLE TERRITORIALE PERTINENTE
- ❸ - GOUVERNANCE DURABLE
- ❹ - PRATIQUES ECO RESPONSABLES
- ❺ - COMMUNICATION PRATIQUE ET IDENTITE DU TERRTOIRE
- ❻ - IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET CADRE DE VIE



Plan d'action 2008-2014 : mesure de la Capacité financière

Dans un souci d'opérationnalité les élus ont souhaité mesurer la capacité financière de l'intercommunalité à assumer ce plan d'action en prévoyant la réalisation d'une analyse financière prospective sur la période 2008-2014 (Ce document est joint en annexe).

Cette dernière a été réalisée en mars 2009 avec le logiciel d'analyse financière dont la CCR s'est doté dans le cadre de l'appel à projet.

Concernant les charges de fonctionnement cette analyse a mis en évidence la bonne maîtrise de ces frais (une augmentation des dépenses inférieure en moyenne à l'inflation depuis 2006, année de référence au regard de la montée en charge des compétences) **et démontré la capacité de la CCR à financer sur la période l'ensemble des actions prévues et notamment la mise en service des équipements structurants** (centre de ressources et médiathèque).

III. La concrétisation de l'Agenda 21 : l'adoption du programme opérationnel 2009 -2011

La CCR s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue depuis sa création. Le calendrier de dépôt des candidatures pour le 4^{ème} appel à reconnaissance par l'Etat des Agendas 21 locaux s'est inscrit naturellement comme une étape importante et stimulante dans la volonté du territoire de concrétiser dans une forme opérationnelle le long travail entrepris depuis 2003.

1) Méthodologie et modalités d'élaboration

A partir du plan d'action 2008-2014, l'équipe technique ainsi que les élus et acteurs locaux du Réalmontais ont travaillé avec l'appui de ses différents partenaires à la rédaction du programme opérationnel de l'Agenda 21 du Réalmontais 2009-2011.

Un groupe de travail transversal de 3 élus est constitué et chargé de faire des propositions au conseil de communauté avec l'appui de l'équipe technique.

Durant le premier semestre 2009, ce groupe d'élus pilote, composé pour l'essentiel de nouveaux délégués, entame une série de 8 réunions, les tâches sont réparties et l'ensemble des partenaires sollicités afin d'apporter leur concours technique indispensable.

Le plan d'action est affiné : le contenu, l'impact financier, le calendrier, les modalités de gouvernance et les conditions d'évaluation prévisionnelles des actions prévues sont précisés : le plan d'action devient programme opérationnel.

Il est adopté lors du Conseil communautaire du 2 juin 2009 et présenté à la population le 10 juin 2009 lors d'une réunion publique.

* Ce programme a fait l'objet de délibérations concordantes des communes validant la démarche intercommunale et s'engageant à la relayer. (12 délibérations prises à ce jour)

2) Le contenu du programme opérationnel :

le programme opérationnel 2009-2011 comprend **60 mesures** pour un coût total (incluant fonctionnement et investissement) estimé à près de 5 millions d'euros. Il comporte deux parties reliées entre elles :

- un **1^{er} volet** ciblé sur les finalités prévoit la mise en œuvre des **10 projets** retenus à court terme dans le plan d'action 2008-2014, déclinées en **36 mesures**.

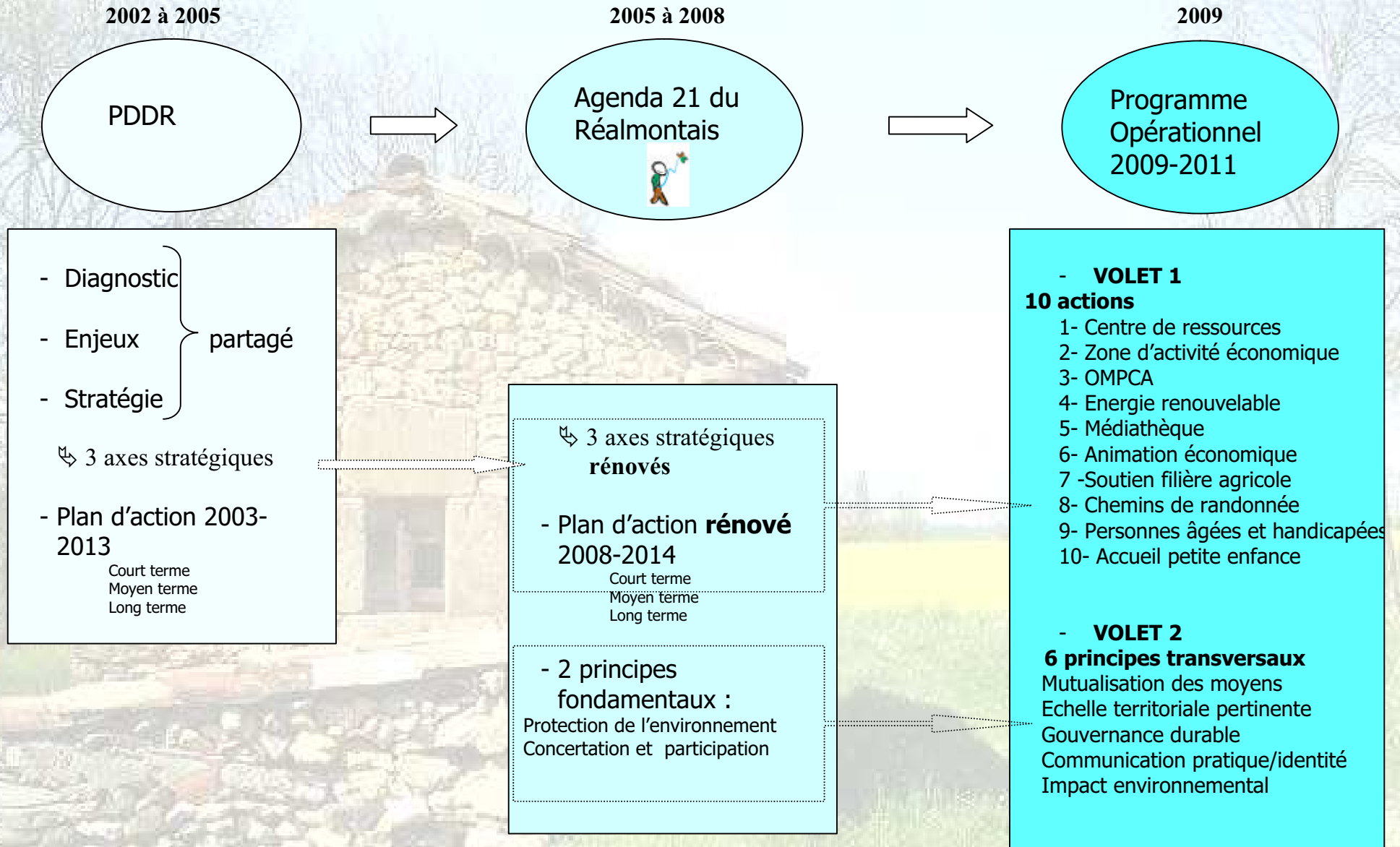
Ce premier volet est la traduction directe et la suite des réponses apportées depuis 2003 par le territoire aux enjeux et axes stratégiques de développement précisés dans l'Agenda 21. Il s'efforce également de répondre aux finalités de développement durable définies dans le cadre de référence national.

- un **2^{ème} volet** ciblé sur la démarche prévoit la mise en œuvre des **6 principes transversaux** du plan d'action 2008-2014 déclinés en **24 mesures**.

Ce second volet concrétise la mise en œuvre des principes fondateurs (impact environnemental et participation). Il traduit l'appropriation et l'adaptation de la démarche Agenda 21 et constitue une réponse adaptée à la spécificité du territoire. Il impacte également de très nombreuses actions du volet 1.

Concernant les finalités	Concernant la démarche
<p>➤ <u>Permettre l'émergence des priorités affichées depuis 2003 et prendre en compte le calendrier local de conduite des projets en cours</u></p> <p>La faiblesse des moyens actuels d'animation a conduit la CCR à ne pas vouloir s'éparpiller. Les élus ont ainsi souhaité concentrer l'action de l'intercommunalité sur l'émergence des projets structurants (centre de ressources, médiathèque et opération de modernisation du pôle artisanal et commercial) qui sont le fruit de la stratégie du territoire en essayant de les décliner de façon très transversale et démontrer ainsi leur impact sur les finalités de développement durable.</p> <p>Dans ce cadre, la CCR a décidé de faire de ces projets des réalisations exemplaires sur le plan du développement durable:</p> <p>➤ <u>Renforcer ses interventions en faveur de l'environnement en prenant des engagements durables et progressifs et mobilisateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tout nouvel équipement intercommunal créé avec un objectif basse consommation voire à énergie positive - réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments publics et participation à un plan climat territorial à l'échelle du Pays - renforcement des actions de sensibilisation liées aux déchets - projet éco-responsabilité de territoire 	<p>➤ <u>Conduire le changement en ciblant prioritairement l'action environnementale et les communes</u></p> <p>Au-delà des actions marquées par un souci d'exemplarité, l'efficacité d'une démarche d'Agenda 21 de nature intercommunale se justifie par la capacité de l'intercommunalité à fédérer et mobiliser l'ensemble du territoire. Au regard des contraintes de moyen citées précédemment et des caractéristiques du territoire, 8 000 habitants seulement mais 14 communes, les élus ont souhaité privilégier son partenariat avec les communes (au détriment d'autres cibles) pour envisager un impact collectif plus fort sur les finalités de développement durable identifiés comme étant à conforter (l'environnement la gouvernance et participation):</p> <p>Le programme opérationnel s'efforce ainsi de mobiliser l'ensemble des communes dans 3 domaines fédérateurs et transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la mutualisation des moyens ; -l'éco responsabilité des collectivités (engagement d'une action collective actée par délibérations concordantes) ; -le projet E Réalmontais concernant le développement des TIC. <p>➤ <u>Ouvrir la CCR sur l'extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -rayonnement sur le bassin de vie par le renforcement des partenariats avec les intercommunalités voisines (Pôle d'excellence bois avec les monts d'Alban) partenariats sur les équipements et projets structurants. -renforcement des partenariats dans le cadre du SCOT de l'Albigeois et du Pays.

Les idées forces du programme opérationnel :
Synthèse de la démarche Agenda 21 du réalmontais



IV - Gouvernance, participation et concertation :

A partir des 6 principes fondateurs du plan d'action, la CCR a décidé de privilégier l'action interne vers les communes pour tendre vers **un Agenda 21 du territoire**. Ce choix implique de faire de la mobilisation des communes, de la réalisation des équipements structurants, de la structuration des moyens humains ainsi que de la mise en œuvre du projet E-Réalmontais, les préalables à la mise en œuvre d'une participation future durable des citoyens.

Dans cette attente, les modalités suivantes de gouvernance sont prévues dans le programme opérationnel :

Amélioration de l'information des habitants

- mise en place d'une communication pratique grand public
- maintien de la qualité informative du site
- mise en œuvre du projet TIC (création d'un site portail territorialisé)

Amélioration de la concertation :

- 2^o semestre 2009 : engagement d'une phase de concertation avec la population, suivie de la distribution dans chaque foyer d'un document synthétisant l'Agenda 21 du Réalmontais, sollicitant l'avis de la population par retour de questionnaires et par courriels ;
- depuis la réunion publique du 10 juin les habitants du territoire peuvent participer aux réunions des commissions ;
- à partir de 2010, organisation de réunion publique au coup par coup sur les projets structurants.

Amélioration de la communication interne

- pilotage de l'Agenda 21 assuré par le groupe de travail référent développement durable ;
- création d'un Intranet ;
- poursuite des réunions de présentation dans les conseils municipaux.

gouvernance participation concertation

Développement de nouveaux partenariats :

- Partenariat économique et social : à partir du futur centre de ressources intercommunal (15 partenaires identifiés)
- Partenariat environnemental : CPIE-SDET-TRIFYL

Evaluation du programme opérationnel dans sa globalité:

Organisation d'une réunion annuelle d'évaluation des commissions (première réunion en juin 2010).
Comité technique permanent de suivi avec les chambres consulaires et le Pays de l'Albigeois et des Bastides.
Réunion annuelle du comité de pilotage (ancien comité de pilotage PDDR associant la population) pour la première fois en fin 2010.

Amélioration du fonctionnement partenarial avec les partenaires ayant participé à l'élaboration du programme opérationnel :

- Pays de l'albigeois (plan climat territorial)
- Association gestionnaires de services (Conventionnement)
- Agence Régionale pour l'Environnement de Midi Pyrénées
- ADEME Midi Pyrénées
- Chambres Consulaires (Conventionnement et comité territorial de pilotage)
- CAUE (Conventionnement)
- Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

-Participation active au SCOT du Grand Albigeois et au Pays de l'Albigeois et des Bastides)

ECHANGES D'EXPERIENCE		
LA CCR A ACCUEILLI	DATE	OBJET
4 intercommunalités tarnaises (Communauté de Communes du Causse Nord Ouest du Tarn, Communauté de Communes Sor et Agoût, SESCAL)	Entre 2007 et 2008	Présentation du dispositif de transfert de la voirie d'intérêt communautaire
Communauté de Communes du Ségala Carmausin (81), Communauté de Communes du Villefrancois (81), Communauté de Communes Tarn et Dadou (81), Communauté de Communes du Canton d'Aurignac (31), Communauté de Communes du Pays de Lalbenque (46)	29 mai 2009	Présentation de l'expérimentation micro-crèche
LA CCR EST ALLÉE RENCONTRER	DATE	OBJET
➤ Communauté de communes de Revel (31)	Janvier 2007	structuration du développement économique
➤ Communauté de Communes limitrophe des Monts d'Alban (81)	Juillet 2007	(démarche d'agenda 21 aujourd'hui labellisée par l'Etat et structuration du développement économique
➤ Communauté de Communes du Villefrancois (81), Communauté de communes du Ségala Carmausin (81)	2004 et 2008	Visite de médiathèques
➤ Brassac, Graulhet, Carmaux, Gaillac (81), Brasc (12)	1 ^{er} semestre 2009	Visite de Cyber-bases
➤ Villeneuve sur Lot (47)	Novembre 2007	Expérimentation agro carburant flotte de véhicules de la collectivité
➤ Gestionnaire de l'abattoir de Beauvais sur Tescou (81)	2007	Gestion d'un atelier public de découpe et de transformation
➤ Vosges	2007	Gestion d'un atelier privé de découpe et de transformation multi espèces

V - La question des moyens

La CCR a tiré les leçons des difficultés rencontrées dans le cadre du Projet de Développement Durable du Réalmontais.

L'intercommunalité a prévu les moyens : - en renforçant sa capacité d'animation,

- en procédant à une évaluation précise et phrasée des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre des 60 mesures,
- en ayant validé la faisabilité de ses choix par l'analyse financière prospective.

Le programme opérationnel prévoit la création de 4,5 équivalents temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du programme opérationnel 2009-2010 :

- 2010 : chargé de mission "Développement économique durable" qui aura la charge de l'animation de l'Agenda 21 du Réalmontais (1 ETP)
- 2011 : agent d'accueil économique et social, pivot du futur guichet économique et social unique et des partenariats en découlant (1 ETP)
- 2011 : personnels nécessaires à la mise en œuvre de la médiathèque (2,5 ETP)

Eléments particuliers de l'Agenda 21 du Réalmontais

Il est difficile de ressortir des éléments particuliers d'une démarche qui se veut globale, cependant les points suivants peuvent être mis en évidence :

Eléments a ressortir du projet Agenda 21, du point de vue de :	Résultat	Ampleur	Originalité
Les conditions de mise en œuvre de l'Agenda 21 du Réalmontais (structuration, transversalité, amélioration continue)	X	X	X
Mise en œuvre des compétences à partir de la définition de critères durables d'intérêt communautaire Ex : - soutien aux projets associatifs d'intérêt communautaire (article 3-3-4 des statuts) - actions de développement touristique d'intérêt communautaire (article 3-1-2 des statuts)	X	X	X
Mutualisation et mise en transversalité de l'ensemble des ressources économiques sociales et culturelles du territoire par la création d'une Maison du réalmontais (mesure 1-1 et 1-2)		X	X
Mutualisation des moyens et gestion économe par le biais du Schéma de modernisation des équipements sociaux (mesure 2-2-1)		X	X
Mise en transversalité de l'opération de modernisation du pôle commercial et artisanal (mesure 1-3)		X	X
Diagnostic énergétique des bâtiments publics et engagement dans le plan climat territorial du Pays (mesure 2-6-6)		X	X
Action en faveur des filières courtes et des nouveaux métiers de l'agriculture - soutien aux producteurs engagés dans un projet de création d'abattoir atelier de découpe et de transformation (mesure 1-7-1)		X	X
Mobilisation partenariale des communes autour de deux axes fédérateurs à fort impact environnemental: -action collective éco-responsabilité des collectivités locales (mesure 2-3-1) -technologie de l'information et de la communication (mesure 2-4-1)		X	X
Etude agro-carburant véhicules ordures ménagères à partir des déchets de l'agriculture (mesure 1-4-3)		X	X
Ouverture de la première micro crèche expérimentale au plan national (mesure 1-10-2)			X
Identification, recensement et valorisation des savoirs faire locaux (mesure 2-5-4)			X
Création d'un logo et d'une accroche sur la base d'un concours de dessin organisé sur l'ensemble des écoles primaires de la CCR			X

Par ailleurs de nombreuses études ont été réalisées par la CCR préalablement aux transferts de compétences (étude petite enfance) ou à la réalisation de projets (étude socio économique et de positionnement des zones d'activité).

Dans le cadre du présent dossier sont joints en annexe des diaporamas synthétiques présentant un temps fort au regard de la démarche Agenda 21 du Réalmontais :

-l'étude du cabinet destinée à appréhender l'accueil des populations sur le Réalmontais et évaluer son impact sur les équipements (décembre 2006)

-l'analyse financière prospective sur le plan d'action 2008-2014 (travail réalisé en mars 2009 en interne par la CCR avec l'appui d'un cabinet)

-le schéma de développement touristique élaboré en décembre 2007)

-la radiographie de équipements sociaux (travail réalisé en interne par l'équipe de la CCR)

-

Synthèse et évolution de l'agenda 21 du Réalmontais



Un programme "opérationnel" :

- un programme qui prévoit sur la période 2009-2011 la mise en œuvre opérationnelle des opérations structurantes fondant la stratégie élaborée depuis 2003 et relayée dans la démarche Agenda 21,
- un programme de territoire et non d'une intercommunalité (participation relais des communes),
- un programme innovant qui fait des TIC le levier du développement économique et social durable du Réalmontais,
- un programme volontariste au regard des moyens prévus (5 millions d'euros sur 3 ans, avec création de 4,5 équivalents temps plein, dont un chargé de missions prévu pour l'animation de l'Agenda 21,
- un programme réaliste du point de vue du calendrier et des capacités financières de la CCR à le financer,
- un programme chiffré, largement soutenu par les partenaires financiers, acté par des délibérations de la CCR et des communes (délibérations concordantes) et faisant l'objet des inscriptions budgétaires nécessaire au budget.

Un programme qui s'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue

Le programme opérationnel 2009-2011 vise à mettre en œuvre les grands choix effectués depuis 2003, en renforçant l'implication du territoire dans le domaine de l'environnement et de la participation.

Au regard des orientations du plan d'action 2008-2014 le prochain programme opérationnel prévoit des choix raisonnés dans le cadre de chantiers identifiés comme prioritaire :

- confortement des actions conduites sur la période 2009-2011,
- gestion raisonnée à l'échelle intercommunale de l'habitat et des déplacements, de l'aménagement et de l'urbanisme.